

Ecrit par le 13 avril 2026

Arbre : 'C'est la classe' à Aramon



La commune d'Aramon vient de lancer l'opération '1 arbre, 1 classe'. Cette initiative environnementale et éducative prévoit la plantation de 32 arbres sur différentes parcelles de la ville, Objectif : renforcer le patrimoine arboré local et contribuer à la lutte contre le changement climatique.

« L'originalité de cette démarche réside dans l'implication directe des élèves des écoles d'Aramon, explique la commune gardoise. Chaque classe participera à la plantation et assurera le suivi de 'son' arbre, offrant ainsi une expérience d'apprentissage concrète et engageante sur la biodiversité et la nécessité de préserver notre environnement. Ce projet vise à sensibiliser les jeunes générations aux enjeux environnementaux et à les responsabiliser en tant qu'acteurs d'un avenir plus durable. Chaque arbre planté deviendra un véritable outil pédagogique vivant. »

Les premières plantations se sont déroulées au centre de loisirs avec les élèves des écoles maternelles, à l'espace Comar (élèves de l'école Palunds) et l'espace Eugène Lacroix (école Rabelais). Chaque classe

Ecrit par le 13 avril 2026

s'est vue attribuée une plaque personnalisée (voir visuel en exemple ci-dessous) qui sera installée au pied de son arbre, « symbolisant leur engagement et leur contribution au verdissement de la commune ».

L.G.



Loriol-du-Comtat : un succès après le rachat de Cérès Flore par ses salariés

Ecrit par le 13 avril 2026



Basée à Loriol-du-Comtat, [Cérès Flore](#) est une entreprise à mission qui a été reprise par ses salariés en 2024. Après un exercice, cette opération est positive avec un chiffre d'affaires en forte croissance et de belles perspectives.

« La société Ecosud a été placée en redressement judiciaire suite à des problèmes de gestion d'entreprise en septembre 2023, avec une création d'entreprise qui a eu lieu en 2017. Nous étions convaincus, en tant que salariés, de la pertinence des solutions de cette entreprise. Des clients nous ont d'ailleurs soutenus. Avec un nouveau PDG, nous avons repris l'entreprise en juin 2024 à 5 dont trois salariés de l'entreprise », explique [Arnaud Million](#), directeur technique et commercial. L'entreprise a alors déplacé son siège social de l'Hérault vers le Vaucluse, à Loriol-du-Comtat où se situe la production.

« Notre spécialité de travail est le végétale d'origine sauvage. »

Arnaud Million, directeur technique et commercial de Cérès Flore

Ecrit par le 13 avril 2026

Une entreprise à mission

A l'occasion de la reprise, les statuts de l'entreprise se sont portés pour l'entreprise à mission. « Cela signifie que l'on se donne un cadre de travail qui correspond à nos valeurs. On ne dérive pas de l'objectif initial. Notre spécialité de travail est le végétale d'origine sauvage. On ne le fera jamais dans l'avenir d'autres catégories comme l'ornement. »

Ecrit par le 13 avril 2026



Ecrit par le 13 avril 2026



Ecrit par le 13 avril 2026

Cérès Flore est collecteur de graines dans des espaces naturels autorisés (Sivergues, Venasque et Groseau).

Ecrit par le 13 avril 2026



Ecrit par le 13 avril 2026

Les végétaux sont tracés depuis leur récolte. Ils sont ensuite vendus sous un format donné, avec un âge de un à deux ans.

3 pôles de travail

Cérès flore est organisé en trois pôles. Le premier concerne l'accompagnement de projets, en tant que concepteur de végétalisation. Le second pôle concerne notre rôle en tant que fournisseur pour le génie écologique et végétal.

« Nous sommes des collecteurs de graines dans des espaces naturels autorisés. Nous sommes ainsi en convention avec le Conseil départemental de Vaucluse pour accéder aux trois forêts départementales (Sivergues, Venasque et Groseau). Nous sommes également conventionnés avec le Syndicat mixte du Bassin des Sorgues. Nous accédons ainsi à ces lieux pour y collecter des graines. »



Cérès Flore en chiffres :

Ecrit par le 13 avril 2026

- Chiffre d'affaires : 600 000 € prévu en 2025 contre 350 000 réalisées en 2024
- 5 salariés
- 100 000 unités végétales réalisées en 2024 avec 300 000 projetées par an dans les trois ans à venir
- Les trois salariés qui ont repris avec deux personnes extérieures : Arnaud Million (directeur technique et commercial), Didier Legaré (chef de production), Thierry Peteytas (directeur des systèmes d'information)
- Cérès flore est adhérente à trois organismes : French Tech Grande Provence, Innov'Alliance et Provence Ecotransition

« Ceci a lieu tout au long de l'année selon les espèces, comme les chênes en décembre. Les semences sont récoltées à la main. Elles sont ramenées chez nous en pépinière et on les fait lever par diverses techniques, en reproduisant le processus naturel » poursuit Arnaud Million. Les végétaux sont tracés depuis leur récolte. Ils sont ensuite vendus sous un format donné, avec un âge d'un à deux ans.

« Notre métier est de produire des plans de petite taille, résilient, rustique et peu gourmand en entretien d'eau, avec une reprise facile. » L'entreprise assure ainsi le rôle de collecteurs/naisseur/producteur. Tout cet ensemble est vendu à des collectivités territoriales (mairies, syndicats de rivières), agriculteurs pour des haies agricoles et entreprises de travaux comme celles qui travaillent dans le génie écologique, plus précisément le domaine des berges de rivières.

« Cette année, nous avons planté 10kms de haies dans le département de Vaucluse. »

La conduite de travaux

Le troisième métier de l'entreprise concerne la conduite de travaux. « Nous accompagnons les travaux dans leur exécution, dans le domaine plus particulier des haies agricoles. Cette année, nous avons planté 10kms de haies dans le département de Vaucluse, dont 95% ont été réalisés pour des domaines viticoles. Nous pouvons les aider à la plantation avec leur personnel ou assurer nous-mêmes le travail avec des prestataires. Nous mettons également à disposition de nos clients du matériel de protection des végétaux comme les tuteurs ou les manchons de protection. L'entreprise travaille en partenariat étroit avec différents organismes comme le lycée agricole la Ricarde à l'Isle-sur-la-Sorgue ou encore des chantiers d'insertion.

Olivier Muselet

Histoire du rachat de l'entreprise par ses salariés

Les salariés ont repris leur ancienne entreprise à Loriol-du-Comtat, suite aux difficultés rencontrées par leur société. En 2023, après de lourds investissements en recherche et développement qui ne se sont pas révélés payants, la société Ecosud est placée en redressement judiciaire. Pour les salariés, se profilent alors la liquidation et la fermeture. Convaincus de la pertinence des solutions qu'ils proposent face aux enjeux climatiques, les salariés décident alors de faire une proposition de rachat, avec pour priorité, la sauvegarde de tous les emplois et la poursuite de l'activité. Ils démarchent financiers, clients et partenaires, élaborent une nouvelle stratégie commerciale, un business plan. Accompagnés d'un nouveau

Ecrit par le 13 avril 2026

PDG, ils déposent enfin une offre de reprise du fonds de commerce.
En avril 2024, le Tribunal de commerce entérine la liquidation judiciaire et valide la reprise de l'entreprise par les salariés. La nouvelle entité, Cérès Flore, est une société à mission qui s'engage pour l'environnement. Elle contribue à la création de territoires plus durables et plus résilients en y aménageant l'espace avec des plantes sauvages d'origine locale, adaptés au sol et au climat.